

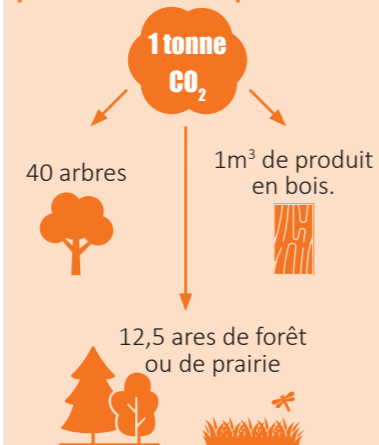
## Le saviez-vous ?

Pour un monde neutre en carbone, 2 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> par an est la quantité maximale de gaz à effet de serre qui peut être émise par personne. C'est aussi l'objectif à atteindre d'ici à 2050 pour respecter les engagements de l'Accord de Paris et donc limiter le réchauffement climatique à +1.5°C.

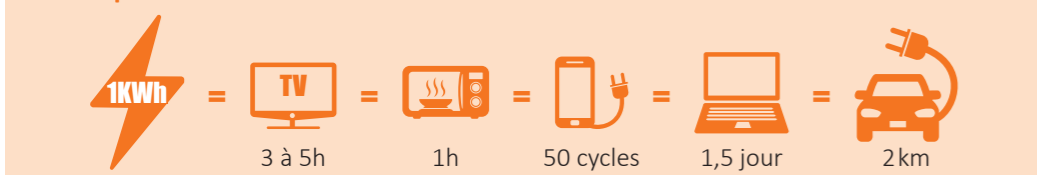
### 1 tonne équivalent CO<sub>2</sub> équivaut à :



### 1 tonne de CO<sub>2</sub> peut être stockée par :



### 1 kWh équivaut à :



Pour suivre l'actualité du Plan Climat de Colmar Agglomération, rendez vous sur [agglom-colmar.fr/pcaet](http://agglom-colmar.fr/pcaet)

Colmar Agglomération  
32 cours Sainte Anne- BP 80197- 68004 Colmar Cedex  
pays.pcaet@colmar.fr

## Plan d'action en 1 coup d'œil

### Axe 1: Les bâtiments, l'habitat

- Action 1 : Sensibiliser et conseiller sur la rénovation énergétique.
- Action 2 : Développer des dispositifs d'aides à la rénovation énergétique à destination des particuliers et des entreprises.
- Action 3 : Favoriser le développement de la production d'énergies renouvelables sur le bâti.

### Axe 2: Les transports, la mobilité

- Action 4 : Améliorer et développer les transports en commun.
- Action 5 : Faciliter l'usage des modes de transport doux et propres.
- Action 6 : Lutter contre l'autosolisme.

### Axe 3: L'exemplarité de la collectivité

- Action 7 : Agir en faveur d'un urbanisme durable.
- Action 8 : Optimiser la gestion de l'éclairage public.
- Action 9 : Optimiser la gestion du patrimoine bâti.
- Action 10 : Sensibiliser les agents aux éco-gestes.
- Action 11 : Développer la politique d'achats durables.

### Axe 4: Sensibilisation et communication

- Action 12 : Promouvoir la démarche PCAET et les outils mis à disposition par la collectivité.
- Action 13 : Sensibiliser les partenaires à l'adhésion du PCAET.
- Action 14 : Sensibiliser le grand public à l'adhésion du PCAET.

### Axe 5: Agir dans d'autres domaines

- Action 15 : Augmenter les capacités de résilience du territoire face au changement climatique.
- Action 16 : Préserver et favoriser la biodiversité.
- Action 17 : Favoriser les circuits courts alimentaires.
- Action 18 : Promouvoir l'économie circulaire.
- Action 19 : Réduire les déchets et optimiser leur gestion.
- Action 20 : Favoriser le stockage carbone.
- Action 21 : Développer une agriculture, une viticulture et une gestion des forêts durable.
- Action 22 : Préserver la ressource en eau.
- Action 23 : Développer des zones de nature urbaines.
- Action 24 : Livraison d'énergies renouvelables et de récupération par les réseaux de chaleur.
- Action 25 : Développer les grands projets d'énergies renouvelables.

# PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DE COLMAR AGGLOMÉRATION



[agglom-colmar.fr](http://agglom-colmar.fr)





**Éric Straumann,**  
Président de Colmar Agglomération

Les élus de Colmar Agglomération sont ensemble mobilisés pour renforcer nos actions en faveur des transitions écologique, sociale, et économique. L'accélération du changement climatique nous appelle à redoubler d'efforts. Le Plan climat air énergie territorial de notre agglomération définit des objectifs ambitieux en phase avec les objectifs régionaux et nationaux. Ensemble, collectivités locales, entreprises, associations, citoyens, chacun à son niveau, conjuguons nos efforts pour construire un territoire désirable et durable. Pour notre quotidien, pour notre vie personnelle, professionnelle, pour nos enfants, c'est de notre responsabilité collective.



### Qu'est-ce qu'un Plan climat air énergie territorial (PCAET) ?

Le Plan climat air énergie territorial de Colmar Agglomération est un **document réglementaire**. Il comprend **4 documents principaux** :

- Un diagnostic territorial dressant un état des lieux du territoire.
- La stratégie qui définit la trajectoire du territoire.
- Le plan d'actions afin de répondre de manière opérationnelle aux enjeux soulevés dans le diagnostic et aux exigences de la trajectoire du territoire.
- L'évaluation environnementale stratégique pour mesurer l'impact des actions du PCAET sur l'environnement.

C'est un **outil opérationnel** de la transition énergétique, il engage notre territoire à :

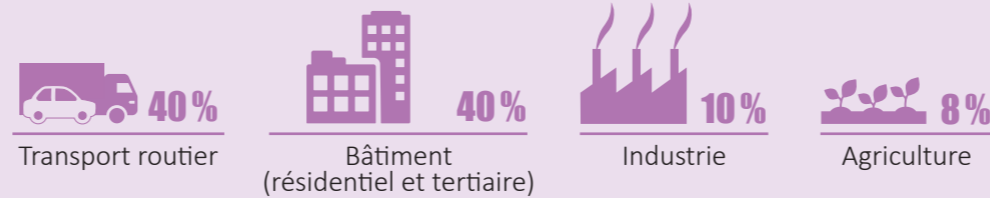
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Diminuer nos besoins énergétiques
- Améliorer la qualité de l'air
- Développer les énergies renouvelables
- S'adapter aux impacts du changement climatiques



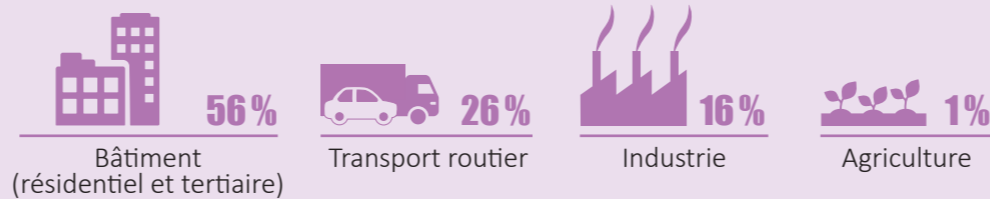
Il s'inscrit dans une **démarche d'amélioration continue** avec une révision prévue tous les 6 ans. De nouvelles actions viendront l'alimenter au fil du temps.

### Aujourd'hui, notre territoire est...

#### Emetteur de gaz à effet de serre\*



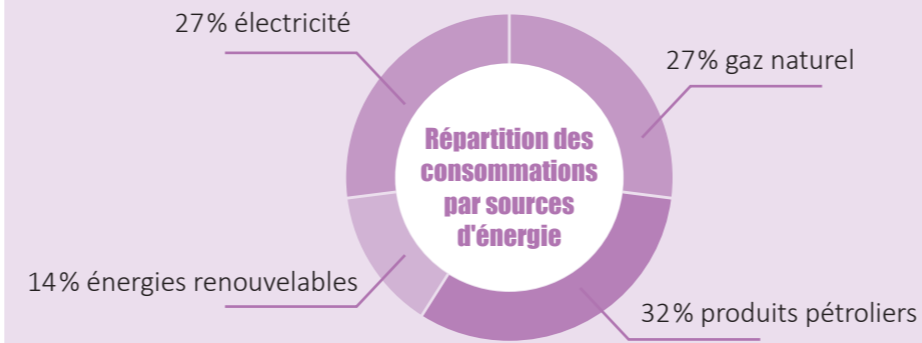
#### Consommateur d'énergie\*



#### Facture énergétique en 2020 :



#### Dépendant des énergies fossiles \*

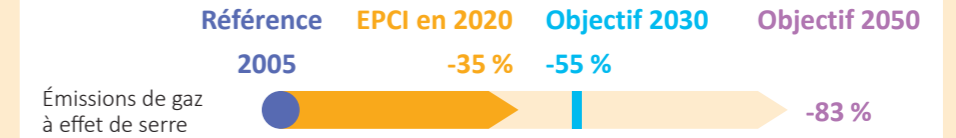


\* Émissions pour l'année 2020.

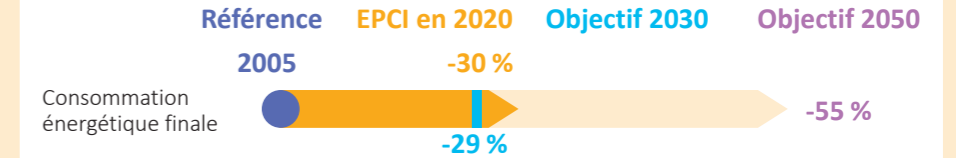
### Les objectifs du territoire à l'horizon 2030

Des moyens nécessairement ambitieux tenant compte des spécificités du territoire.

#### Émissions de gaz à effet de serre :



#### Consommation énergétique finale\* :



Énergies renouvelables : +45 % par rapport à 2016

\* Énergies délivrées prêtes à l'emploi pour l'utilisateur final après transformation, stockage et transport (essence, électricité des prises...) différent d'énergie primaire non transformée (pétrole, gaz naturel, charbon, rayonnement solaire...)



### Les axes stratégiques d'intervention

Au regard du diagnostic territorial, certains secteurs apparaissent comme étant particulièrement consommateur d'énergie et/ou émetteurs de pollutions atmosphériques. Ils représentent par conséquent des gisements de réduction à mobiliser.

Les objectifs du territoire sont déclinés en 5 axes prioritaires d'intervention :

- Axe 1 :** Les bâtiments, l'habitat
- Axe 2 :** Les transports, la mobilité
- Axe 3 :** L'exemplarité de la collectivité
- Axe 4 :** Sensibilisation et communication
- Axe 5 :** Agir dans d'autres domaines

